



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les comportements des Genevois et des Vaudois en matière de mobilité ont changé

Petite révolution dans le monde de la mobilité, pour la première fois depuis de nombreuses années on constate à Genève et dans le canton de Vaud une baisse de la part de l'automobile en tant que mode de déplacement. La part de la marche à pied est, elle, en nette augmentation à Genève. Une évolution parallèle se dessine pour le canton de Vaud.

Le comportement de la population en matière de déplacements fait l'objet d'enquêtes statistiques effectuées tous les cinq ans par la Confédération (micro-recensements transports). Les résultats du micro-recensement des transports 2005 et l'évolution des comportements depuis 2000 constituent une base statistique indispensable à la préparation des décisions politiques et à l'évaluation de leurs effets.

Les conseillers d'Etat Robert Cramer (GE) et François Marthaler (VD) ont donné lundi une conférence de presse conjointe afin de présenter ces résultats. Les évolutions observées entre 2000 et 2005 confirment les principales orientations prises dans les différents projets d'agglomération genevois et vaudois, en particulier les besoins de coordination entre urbanisation et mobilité.

Parmi les constats majeurs du micro-recensement 2005, deux tendances sont à souligner et à suivre de près ces prochaines années :

La première est la baisse de la part de l'automobile, observée dans le canton de Genève, tant au niveau des kilomètres parcourus que du nombre de déplacements effectués. Cette inversion de tendance vient tempérer la forte augmentation des besoins de mobilité attendue pour ces prochaines années; elle devrait être renforcée par la mise en oeuvre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois et notamment le développement du RER avec la liaison CEVA. On constate par ailleurs une

augmentation des ménages sans voiture dans le canton de Genève,

Du côté vaudois, une amorce d'inversion semble poindre en particulier à Lausanne. Elle pourrait être renforcée notamment suite à la mise en service du métro M2 avec le développement de la première étape du RER vaudois, puis l'accroissement du réseau des Transports lausannois d'ici 2014.

La seconde tendance concerne la progression de la marche à pied, qui se vérifie dans les deux cantons pour l'ensemble des déplacements. La marche à pied reste le moyen de déplacement principal des habitants de la Ville de Genève et le devient pour les habitants des communes de la 1ère couronne urbaine ainsi qu'à Lausanne. Elle reste le mode de déplacement privilégié pour effectuer ses achats dans le canton de Genève et à Lausanne, le deuxième mode après la voiture dans le reste du canton de Vaud.

On remarque enfin un certain succès pour les transports collectifs : forts d'une augmentation de l'offre et de la qualité de leurs services, les transports collectifs voient leur part modale progresser légèrement, tant en nombre de déplacements qu'en distance parcourue. Quoique légère, cette progression est satisfaisante car, si le nombre d'automobiles et de scooters a fortement augmenté en valeur absolue, les transports collectifs gagnent des parts de marché.

Pour s'adapter à ces constats, les politiques publiques de la mobilité poursuivront l'effort qu'elles ont entrepris, à savoir :

D'une part, agir sur l'aménagement du territoire, à l'échelle de la région, mais aussi à l'échelle locale: en renforçant la densité du territoire, en localisant les habitations près des transports collectifs, on facilite l'usage de la mobilité douce et des transports en commun. En maintenant la vitalité commerciale des centres-villes, on induit une mobilité fortement basée sur la marche à pied. Le maintien de cette activité économique dans les centres-ville constitue un élément essentiel de toute politique durable.

D'autre part, compléter les infrastructures : poursuivre le développement des réseaux de transports publics, mais aussi celui des aménagements de mobilités douces, mails piétonniers et pistes cyclables, et renforcer la sécurité de leurs usagers, est et reste une véritable priorité.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 novembre 2008

GE : Gérard Widmer, Direction générale de la mobilité - tél. +41 (22) 327 47 70 VD : Christian Liaudat, Service de la mobilité - tél. +41 (21) 316 73 73